

Délibération du Conseil municipal n° 067/2024

Le onze septembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le cinq septembre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Frédéric Cuchet, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Hubert Jeanson à Jean-Marc Abramowitch, Jean-Charles Congard à Claudine Chassagne, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Brigitte Dulong à Florence Boullen-Murienne.

Absents : Françoise Berthoud, Juliette Blanchet.

Fixation des tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2024-2025

Peggy Briand, Adjointe à la communication et à la culture rappelle que suite à la municipalisation de la culture, le service dédié de la Mairie de Saint-Martin d'Uriage a préparé, pour la saison 2024/2025, une programmation complète pour le Centre Culturel « Le Belvédère », mais aussi pour les autres événements culturels de la saison dit « hors les murs ».

Cette saison composée de spectacles vivants et d'expositions proposera une programmation accessible à tous, avec un choix de spectacles variés représentant de nombreuses disciplines artistiques.

La politique tarifaire de la saison a été composée avec les objectifs suivants :

- rénover et simplifier la politique tarifaire jusque là proposée par l'OTTU, ancien gestionnaire de la culture puis reprise par le service municipal de Saint-Martin d'Uriage pour finir la saison en cours (Annexe 3) ;
- proposer des prix attractifs et accessibles permettant l'élargissement des publics ;
- fidéliser les publics en proposant un abonnement avantageux dès le 2ème spectacle ;
- se rapprocher du fonctionnement tarifaire pratiqué dans les autres salles du Grésivaudan ;
- assurer par la billetterie une partie significative du financement de l'activité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 015/2024 du 16 février 2024 fixant, à compter du 1^{er} avril 2024, les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2023-2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 066/2024 portant création d'une formule d'abonnement pour la saison culturelle et partenariat avec les salles de spectacle du Grésivaudan ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, art et patrimoine » en date du 16 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances » en date du 24 juin 2024 ;

Considérant la volonté municipale de proposer une programmation accessible au plus grand nombre avec un objectif d'incitation à la découverte culturelle mais également de fidélisation des publics ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter les grands principes tarifaires, et de fixer les tarifs applicables aux spectacles

de la saison 2024/2025 dont les recettes seront perçues par la ville de Saint-Martin d'Uriage

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **Article 1 :** de fixer les tarifs suivants pour les spectacles de la saison culturelle 2023-2024 hors spectacles « familles » et dont la liste complète figure en annexe de la présente délibération :
 - Tarif plein : 15 € (quinze euros)
 - Tarif réduit : 10 € (dix euros)
- **Article 2 :** de fixer un tarif unique de 7 € (sept euros) pour les spectacles « famille » dont la liste complète figure en annexe de la présente délibération ;
- **Article 3 :** Le public aura accès gratuitement aux événements suivants dans la limite des places disponibles et des horaires d'ouverture :
 - les expositions
 - spectacles d'ouverture de saison au Centre culturel « Le Bélvédère » et « hors les murs »
 - spectacle de clôture de saison au Centre culturel « Le Bélvédère »
 - festival Uriage en Danse
 - festival Uriage en Voix
 - les événements organisés par la médiathèque
 - le marché de Noël
 - la boutique éphémère
- **Article 4 :** de fixer les tarifs de la formule d'abonnement pour la saison culturelle 2024/2025 de Saint-Martin d'Uriage comme ceci :
 - Carte d'abonnement individuelle : 10 € (dix euros) pour la saison culturelle
 - Carte abonnement famille : 20 € (vingt euros) pour la saison culturelle (*Parent(s) + enfants à charge de moins de 18 ans quelque soit le nombre sur présentation d'un justificatif*)
- **Article 5 :** Il est précisé que l'abonnement sera favorable, pour tous, dès le 2^{ème} spectacle de la saison. C'est aussi un co-abonnement, qui fonctionne à l'[Espace Aragon](#) de Villard-Bonnot, au [Coléo](#) de Pontcharra (tarif "groupe et carte de réduction" applicable), à l'[Agora](#) de Saint-Ismier, à [La Pléiade](#) d'Alleverd et à l'[Espace Paul Jargot](#) de Crolles qui permettra d'accéder aux tarifs et privilèges réservés exclusivement aux abonnés.
- **Article 6 :** Les détenteurs de cette carte d'abonnement nominative obtiendront ensuite les tarifs suivants pour l'ensemble des spectacles de la saison culturelle :
 - Tarif plein abonné : 10 € (dix euros)
 - Tarif réduit abonné : 5 € (cinq euros)
- **Article 7 :** que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) sont :
 - les moins de 18 ans,
 - les lycéens,
 - les étudiants,
 - les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA
 - les services civiques,
 - les personnes en situation de handicap,
 - les intermittents du spectacle,
 - les abonnés de la médiathèque,
 - les agents municipaux de la Mairie de Saint-Martin d'Uriage,

- **Article 8 :** que les bénéficiaires des invitations (exonérés) seront les suivants
 - invités des artistes (2 personnes maximum par spectacle),
 - personnel municipal du service animation du territoire et communication,
 - partenaires institutionnels,
 - presse,
 - programmateurs d'autres salles de spectacles,
 - couples mariés à Saint-Martin d'Uriage (2 invitations à un spectacle de leur choix sur présentation du coupon d'invitation qui leur a été remis, valable 1 an à compter de la date du mariage et dans la limite des places disponibles)
 - autres invités à la discrétion du Maire, soit 10 invitations maximum à l'année. (Invitation à un spectacle de leur choix sur présentation du coupon d'invitation qui leur a été remis, valable 1 an à compter de la date de délivrance du coupon et dans la limite des places disponibles)

Des billets « exonérés » seront délivrés pour l'ensemble des invités.

- **Article 9 :** un tarif de 40 € (quarante euros) l'emplacement sera appliqué pour les exposants du Marché de Noël et de la boutique éphémère pour la durée de l'évènement ;
- **Article 10 :** Les séances de cinéma d'actualité seront, elles, gérées intégralement par le prestataire (Billetterie, fixation des tarifs et recettes)
- **Article 11 :** Les billets après achat ne seront ni repris, ni échangés et ne seront remboursés que dans le cas d'annulation d'un spectacle.
- **Article 12 :** Toute délibération antérieure fixant des tarifs pour les activités culturelles est abrogée lorsque la présente sera exécutoire.

Ainsi fait et délibéré le onze septembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22, absents : 2, votants : 26 (4 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le : 17/09/2024

Le Maire, Gérald Giraud



Annexe 1 : Délibération du Conseil municipal n° 067/2024**Fixation des tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2024-2025**

Le tableau ci-dessous reprend, pour chaque dates de la saison culturelle 2024-2025, l'ensemble des tarifs proposés :

Titre du spectacle et/ou nom du groupe ou de la compagnie :	Catégorie :	Date :	Lieu :	Tarif plein :	Tarif réduit :	Tarif Plein abonné :	Tarif réduit abonné :
Blue Odessa	Musique	20/09/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	GRATUIT – OUVERTURE SAISON			
Eau, Aqua,Ujë ! Emilie CHAUMET, Pierre DUVERT	Exposition	20/09/2024 au 10/11/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	GRATUIT			
Cuivre & Caoutchouc Cie Les cieux galvanisés	Cirque	21/09/2024	Pinet d'Uriage	GRATUIT – OUVERTURE SAISON « HORS LES MURS »			
Aznavour, 100 ans déjà !	Musique	04/10/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
Dans la mer il y a des crocodiles Cie Les Noodles	« famille »	11/10/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Dans la mer il y a des crocodiles Cie Les Noodles	« famille »	12/10/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Dans la mer il y a des crocodiles Cie Les Noodles	« famille »	13/10//2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Unpeucalypse 57 Antoine Lucciardi	Théâtre	18/10/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
Karavan Tabaz	Musique	08/11/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
Une Histoire de Soleil	« famille »	20/11/2024 à 10h30	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Une Histoire de Soleil	« famille »	20/11/2024 à 17h00	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Les Diablogues	Théâtre	29/11/2024	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le



ID : 038-213804222-20240911-AG_DEL2024_067-DE

Une soirée en refuge - Ciné-montagne	« famille »	24/01/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Nuages - Ciné-concert Cie SZ	« famille »	29/01/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Il y a 80 ans, à nouveau la guerre - Association de sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin d'Uriage	Exposition	31/01/2025 au 02/03/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	GRATUIT			
Incarnée – Nawel Dombrowsky	Musique	14/02/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
Beaux et cons à la fois Cie Trio Mineur	Théâtre	14/03/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
M'sieur Damei et son beau monde	Musique	21/03/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
Pourvu qu'il nous arrive quelque chose... Cie Le Chat du désert	Théâtre	04/04/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
I love the Beatles Michel Bouvet	Exposition	11/04/2025 au 25/05/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	GRATUIT			
Dictachut Cie Les bandits manchots	« famille »	13/04/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	Tarif unique de 7 €			
Sgt Potter's Magical Mystery Band	Musique	09/05/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	15 €	10 €	10 €	5 €
Soirée spéciale chorales	Musique	06/06/2025	Centre Culturel « Le Belvédère »	GRATUIT – CLÔTURE DE SAISON			
Uriage en danse	Danse	05/07/2025	Parc d'Uriage	GRATUIT			
Uriage en voix	Musique	30/08/2025 et 31/08/2025	Parc d'Uriage	GRATUIT			

Annexe 2 : Délibération du Conseil municipal n° 067/2024**Fixation des tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2024-2025**

RÉCAPITULATIF DU PROJET DES TARIFS

SAISON CULTURELLE 2024/2025

Les billets ne sont ni repris, ni échangés. Ils ne seront remboursés que dans le cas de l'annulation d'un spectacle.

1) Spectacles de la saison culturelle (Concert / Danse / Théâtre) :

Tarif plein : 15 €

Tarif réduit : 10 €

Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux moins de 18 ans, aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, services civiques, personnes en situation de handicap, intermittents du spectacle, abonné de la médiathèque et agents municipaux de la Mairie de Saint-Martin d'Uriage.

2) Abonnement saison :

*La carte d'abonnement de Saint-Martin d'Uriage permet de bénéficier de tarifs privilégiés sur tous les spectacles de la saison. **Elle est favorable, pour tous, dès le 2ème spectacle de la saison.** C'est aussi un co-abonnement, qui fonctionne à l'[Espace Aragon](#) de Villard-Bonnot, au [Coléo](#) de Pontcharra (tarif "groupe et carte de réduction" applicable), à l'[Agora](#) de Saint-Ismier, à [La Pléiade](#) d'Allevard et à l'[Espace Paul Jargot](#) de Crolles. Elle vous permet d'accéder aux tarifs et privilèges réservés exclusivement aux abonnés.*

Carte d'abonnement individuelle (pour la saison culturelle) : 10 €

Carte abonnement famille (pour la saison culturelle) : 20 €

(Parent(s) + enfants à charge de moins de 18 ans quelque soit le nombre sur présentation d'un justificatif)

Avec cette carte, les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle seront :

Tarif plein abonné : 10 €

Tarif réduit abonné : 5 €

Le tarif réduit s'applique, aux détenteurs de la carte d'abonnement sur présentation d'une pièce justificative, aux moins de 18 ans, aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, services civiques, personnes en situation de handicap, intermittents du spectacle, abonné de la médiathèque et agents municipaux de la Mairie de Saint-Martin d'Uriage.

3) Spectacles « famille » : tarif unique de 7 €

4) Gratuité : Invités des artistes (2 personnes) et personnel du service animation du territoire et communication, partenaires institutionnels, presse, programmateur d'autres salles de spectacles

5) Autres tarifs (Exposants) : Emplacement pour le Marché de Noël et la boutique éphémère : 40 € le stand pour la durée de l'évènement